



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/CST/7
10 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Huitième session
Madrid, 4-6 septembre 2007

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail du Comité de la science
et de la technologie**

**Thème prioritaire: Les effets des variations climatiques
et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation,
expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation
et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance**

**Rapports des Parties sur les effets des variations climatiques et des activités humaines sur
la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration
de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance**

Note du secrétariat*

Résumé

À sa huitième session, le Comité de la science et de la technologie consacra ses débats au thème prioritaire: «Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance». Comme la Conférence des Parties avait invité les Parties et les organisations accréditées à le faire, deux Parties et une organisation ont établi des rapports sur ce thème et les ont fait parvenir au secrétariat. Le présent document contient un bref résumé des principales conclusions et recommandations de ces communications, dont le texte est reproduit *in extenso* dans le document ICCD/COP(8)/CST/Misc.1.

* La présentation de ce document a été retardée en raison de la brièveté des délais entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. MANDAT.....	1 – 2	3
II. INTRODUCTION.....	3 – 15	3
A. Besoins sociaux et institutionnels au regard des changements liés à la variabilité climatique et aux activités humaines.....	5 – 7	3
B. Les systèmes de surveillance, clef de l’adaptation et de l’atténuation	8	4
C. Amélioration des moyens de subsistance dans le cadre de changements planétaires.....	9 – 13	4
D. Apport de la science et renforcement des capacités en vue de l’adaptation et de l’atténuation	14 – 15	5
III. RECOMMANDATION	16	6

I. MANDAT

1. Dans sa décision 20/COP.7, la Conférence des Parties a décidé que le thème prioritaire dont le Comité de la science et de la technologie devrait discuter à sa huitième session serait «Les effets des variations climatiques et des activités humaines sur la dégradation des terres: évaluation, expérience acquise sur le terrain et intégration de l'atténuation et de l'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance». La Conférence des Parties a encouragé les Parties et les organisations accréditées à établir des rapports concis sur ce thème et à faire parvenir ceux-ci au secrétariat six mois au plus tard avant la session suivante du Comité. Le secrétariat a reçu trois communications au titre de ce point de l'ordre du jour, émanant de deux Parties (la Mongolie et la Bulgarie) et de l'Observatoire du Sahara et du Sahel.
2. On trouvera ci-après un bref résumé des principales conclusions et recommandations contenues dans ces communications, dont le texte est intégralement reproduit dans le document ICCD/COP(8)/CST/Misc.1.

II. INTRODUCTION

3. Une communication a présenté la façon dont l'état des terres se ressentait, de manière générale, de la variabilité du climat et des activités humaines, en citant des exemples d'expériences faites sur le terrain concernant l'amélioration des moyens de subsistance. Une autre a mis davantage l'accent sur les effets des activités humaines sur la dégradation des sols et sur l'expérience acquise au niveau local dans l'atténuation de ces effets. La troisième a montré en quoi les variations climatiques influent sur la dégradation des terres et comment l'adaptation était liée à l'amélioration durable des moyens de subsistance et à une moindre vulnérabilité des populations rurales dans les zones arides.
4. Les rapports ont constaté les importants effets des changements planétaires sur la dégradation des terres et l'existence de liens entre les activités humaines et les processus de dégradation. Ils ont placé la question de la dégradation des terres au centre de la politique de développement rural de leur zone d'activité et de leur région. Selon ces rapports, les activités d'atténuation et d'adaptation visant à améliorer les moyens de subsistance passent nécessairement par une approche intégrée associant les facteurs de changement dans les domaines social, économique et environnemental. À cet égard, plusieurs expériences concrètes ont été présentées.

A. Besoins sociaux et institutionnels au regard des changements liés à la variabilité climatique et aux activités humaines

5. Les mutations qui se sont produites dans les systèmes de production et les politiques au cours des vingt dernières années ont été mises en évidence, de même que leurs incidences sur la dégradation des terres. Face à ce dernier phénomène, les politiques n'ont cessé d'évoluer en vue de définir des mesures d'adaptation et d'atténuation.
6. Une communication a souligné combien il importait d'impliquer les communautés locales dans les efforts visant à enrayer le processus de dégradation des terres. Il a été question de la déperdition des connaissances traditionnelles dans le débat sur les causes et les effets de ce processus au niveau national. Le même rapport a préconisé la mise en place d'une approche axée

sur la collectivité en vue de rétablir les systèmes traditionnels de gestion. L'établissement de normes sociales et économiques adéquates – qu'il s'agisse de développement, de décentralisation ou du renforcement de la participation des populations rurales – peut être des plus utiles à la fois pour que les communautés s'intéressent à un tel processus et s'y impliquent davantage, pour tirer plus largement parti de l'expérience acquise et des leçons à retenir, et pour faire mieux comprendre la stratégie des pouvoirs publics. Cela étant, il faut mettre en place des structures (groupes, coopératives ou organes juridiques) adaptées à la participation des communautés.

7. Deux communications ont fait ressortir l'importance que revêt un cadre législatif approprié pour pouvoir efficacement appliquer des mesures d'adaptation et d'atténuation. Un tel cadre doit être assorti de moyens permettant de faire appliquer les lois, d'une plus grande transparence du droit en vigueur et d'efforts accrus d'éducation (dans le cadre d'ateliers, de séminaires et d'activités de formation organisés pour informer les communautés et leur faire mieux connaître les lois). Une des communications a également insisté sur la nécessité de renforcer la responsabilité des utilisateurs des terres, par exemple par le biais du régime de propriété.

B. Les systèmes de surveillance, clef de l'adaptation et de l'atténuation

8. Les communications ont fait valoir que, pour développer les activités d'atténuation et d'adaptation en vue d'améliorer les moyens de subsistance, il fallait prévoir un système global de surveillance. Celui-ci devrait permettre de mieux comprendre les processus de dégradation des terres (notamment les effets de la variabilité climatique et des activités humaines) et de mesurer l'efficacité des efforts d'adaptation et d'atténuation des effets de la variabilité climatique et des activités humaines sur la dégradation des terres. Dans cette optique, une communication a souligné qu'il importait au plus haut point de définir un calendrier pour les activités prévues dans les programmes d'action nationaux et d'élaborer des indicateurs pour en évaluer les résultats. Il a également été jugé nécessaire d'assurer une surveillance à long terme. Celle-ci passe par la mise au point d'outils adéquats de gestion des connaissances permettant de partager l'expérience acquise et les leçons retenues, et de transférer des technologies.

C. Amélioration des moyens de subsistance dans le cadre de changements planétaires

9. Les communications ont rappelé combien il importait de mettre au point des modes de subsistance différents pour s'adapter aux effets de la dégradation des terres et les atténuer. Plus précisément, l'adaptation est considérée comme un outil efficace pour réduire la vulnérabilité, notamment par une amélioration des moyens de subsistance.

10. Une communication a mis en évidence les similitudes entre la lutte contre la désertification et l'adaptation aux changements climatiques. De fait, ces deux démarches supposent des efforts visant à rendre les populations touchées moins vulnérables par des activités sociales (autonomisation, application des lois, engagement des hommes et des femmes ou participation), le développement économique (par la mise au point de modes de subsistance différents ou l'amélioration de l'accès au marché) et des interventions écologiques (techniques de récupération de l'eau, mise au point de semences adaptées, système d'irrigation à petite échelle, fixation des dunes de sable, prévention de la dégradation des sols, etc.).

11. L'importance d'une intégration des mesures d'atténuation et d'adaptation en vue de préserver des moyens de subsistance dans les régions en proie à de graves phénomènes de dégradation des terres et de désertification a également été soulignée. L'élaboration de méthodes agronomiques plus diversifiées et plus rationnelles sur les plans climatique et environnemental s'avérerait par exemple des plus utiles. Un des autres moyens proposés consiste à combiner les mesures visant à réduire la vulnérabilité sociale et écologique avec des modes d'adaptation traditionnels ou inédits.

12. Les documents soumis ont mis en évidence l'apparition de nouvelles formes d'adaptation et ont rappelé l'utilité d'autres techniques plus anciennes. L'un d'eux a accordé une large place à la dimension sociale prédominante de l'adaptation (faisant appel à des mécanismes de solidarité et de migration) et à la nécessité de prendre cet aspect en considération dans l'élaboration des politiques correspondantes. Les documents ont également rappelé que, compte tenu des changements planétaires, le nombre des catastrophes observées et prévues (sécheresses généralisées ou localisées, crues brutales ou vagues de froid) ne cesse de croître. À cet égard, la priorité est accordée à la mise en place d'un système d'alerte rapide et aux mesures systématiques de prévention, considérées comme plus rationnelles que des activités de remise en état ou de restauration après une catastrophe.

13. L'importance des sols en tant que source essentielle de subsistance a été mise en relief, de même que la nécessité d'en surveiller attentivement l'état et d'en gérer l'utilisation pour pérenniser les services rendus par les écosystèmes.

D. Apport de la science et renforcement des capacités en vue de l'adaptation et de l'atténuation

14. Les diverses communications ont insisté sur le rôle joué par la science et la technologie dans la mise au point de mesures d'adaptation et d'atténuation propres à améliorer les moyens de subsistance. Il y est question, par exemple, du développement de la bio-ingénierie, de travaux de recherche à entreprendre sur des parcelles d'étude à long terme, de la nécessité de mieux comprendre l'impact de différents types d'utilisation des terres en fonction de la dynamique des écosystèmes, ainsi que de la collecte de données scientifiques permettant de surveiller l'état et l'évolution des sols.

15. Le renforcement des capacités, mentionné à plusieurs reprises, est considéré comme une des conditions *sine qua non* d'une application efficace des mesures d'adaptation et d'atténuation en vue d'améliorer les moyens de subsistance. Il s'agit non seulement de mettre en place le cadre juridique et politique voulu et de consolider les dispositifs institutionnels avec la participation des communautés locales, mais également de valoriser les ressources humaines et de contribuer à la sensibilisation et à l'éducation de tous les secteurs de la société. Plus concrètement, les communications ont fait état de la promotion de l'éducation à l'environnement, du recours aux connaissances traditionnelles et aux technologies modernes, des moyens de développer le transfert de technologie et d'une sensibilisation accrue à la gestion des ressources naturelles.

III. RECOMMANDATION

16. Le Comité de la science et de la technologie voudra peut-être procéder à un examen approfondi de ce thème prioritaire au cours de sa session et recommander des travaux complémentaires sur des aspects précis évoqués dans les communications, tels que l'utilisation durable des sols, l'adaptation et la dégradation des terres, ou la gestion durable des terres de parcours.
